



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des institutions et du numérique
Service des affaires communales

Service des affaires
communales
Place de la Taconnerie 7
case postale 3965
1211 Genève 3

Mairie de la Commune de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève 3

N/réf: 297/2024

Genève, le 18 juin 2024

Concerne : Délibération du 29 avril 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la délibération relative à

un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 840 000 francs destiné à subventionner l'association WEURO Genève 2025, pour la 14^e édition de la phase finale européenne des équipes nationales féminines de football

que nous avons soumise pour préavis, n'a suscité aucune remarque.

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Michel Bertschy
Directeur



Crédit budgétaire supplémentaire de 840 000 francs pour 2024 destiné à subventionner l'association WEURO Genève 2025, pour la 14^e édition de la phase finale européenne des équipes nationales féminines de football (PR-1617)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 63 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 840 000 francs destiné à subventionner l'association WEURO Genève 2025.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2024.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée au compte budgétaire 2024, centre de coût 4002 «Service des sports», compte 3636.010, politique publique 34 «Sports et Loisirs».

Certifié conforme :

Le Secrétaire:

Matthias Erhardt

Le Président:

Pierre de Boccard